



**Spécial Adjoints**

F 94, rue Réaumur 75002 Tél. : 0155806641  
 : [cgt.750@cp.finances.gouv.fr](mailto:cgt.750@cp.finances.gouv.fr) Fax : 01.55.80.66.29

## Mais que fait la RGF pour les adjoints ?

Suite à la note de la RGF du 12 février 2007 analysant les résultats du recouvrement au 31 décembre 2006, bon nombre de cadres A ont été surpris par la sévérité des propos tenus alors que les taux bruts et nets sont en nette progression et que les trésoreries ont amélioré la qualité de leur relation avec les contribuables. Pour qu'une telle progression puisse se reproduire, il vaudrait mieux que notre direction locale encourage ses cadres et notamment les adjoints, et non qu'elle les sermonne.

Cette attitude est d'autant plus regrettable, que ces cadres ne sont nullement responsables de la politique de pénurie de personnel, appliquée par la RGF, qui, il est vrai ne communique pas (2 réunions adjoints en 2006 !) avec cette catégorie de personnel, pourtant indispensable sur le plan technique et managérial, à la réalisation des objectifs. A ce sujet, il paraît encore étonnant que ne soit pas systématiquement convoqué à la RGF, au moment de leur validation par le Receveur, l'ensemble des cadres A de la trésorerie afin que chacun puisse exposer son point de vue.

Et pourtant, la DGCP (bureau 2D) a insisté dans sa note du 11 décembre 2006 sur la nécessité de revaloriser la fonction d'adjoint et, en ses annexes a demandé expressément aux TPG de prendre des mesures concrètes, soit applicables immédiatement, soit différées mais selon un calendrier précis. C'est ainsi que l'Administration Centrale souhaite que soit favorisée l'implication des adjoints, en qualité d'experts, dans les actions d'expérimentation ou de pilotage et les groupes de travail départementaux mis en place à cet effet.

Sauf erreur de notre part, la direction de la RGF, pourtant si prompt à imposer des objectifs à l'encadrement, se montre nettement moins réactive quand il s'agit d'améliorer la situation de ce type de personnel. Par ailleurs, les négociations, ouvertes par Bercy sur la diminution du différentiel de rémunération entre les Cadres A comptables et non comptables ont été suspendues, et reportées sine die.....

Tous ces éléments provoquent un sentiment de déception et d'injustice. Faudra-t-il organiser un second sondage SOFRES spécifique aux adjoints pour que ceux ci puissent enfin s'exprimer ? La section cadre A CGT PARIS demande donc que soit communiquée, pour la fin du mois avril, la liste des mesures précises qui seront mises en place en 2007 à la RGF et ceci afin de respecter la note précitée du DG. Ce serait d'autant plus opportun que les réponses faites au questionnaire cadres A organisé par la CGT, ont exprimé des attentes fortes sur les rémunérations et sur la prise en compte des propositions des adjoints sur l'organisation du travail.

Croire d'une part que les modifications de l'organisation et des conditions de travail ne concernent que les catégories B et C et d'autre part que la CGT ne défend pas aussi les intérêts des cadres A, serait une double erreur.



Les cadres A de la CGT se tiennent à votre disposition pour d'éventuelles discussions ou toutes propositions de votre part sur tous les sujets concernant l'encadrement au Trésor.

Pour tout contact :

Notre site local : <http://www.tresor.cgt.fr/75>

Notre mail : [cgt.750@cp.finances.gouv.fr](mailto:cgt.750@cp.finances.gouv.fr)